

# S.I.E.P.I.A

(Comité 2014-31)

## REUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU Mardi 04 mars 2014

### Membres présents :

ARAUJO Marie Noëlle  
GELLY Edmond  
LAMBERTON Michel  
ROYANNAIS Philippe

BOUCHET Christophe  
IDELON Nicolas  
MORTEMOUSQUE Jean Marie

DICO Charly  
O'BATON Joël  
ROLLAND Eric

Absents: ORIOL Gilles ; DE GREGORIO Gil

Pouvoirs: Gil DEGREGORIO → Joël O'BATON

# COMPTE RENDU

### 1 - Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Soumis à l'approbation du comité syndical par le Président, le compte rendu du 27 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2 - Budget

Le Président présente en premier lieu les résultats globaux de l'exercice 2013 puis le compte administratif et le budget prévisionnel 2014.

Au cours de la présentation les compléments d'informations sont fournis par le Président et Nathalie FEUGEIR, secrétaire comptable en charge du SIEPIA, sur le compte administratif 2013 et le budget prévisionnel 2014.

La présentation terminée, le Président se retire et le compte administratif 2013 et soumis à l'approbation du comité syndical par le Vice Président Joël O'BATON.

### Résultat du vote :

- Avis favorable : 9
- Abstention : 1
- Avis défavorable : 0.

*Le compte administratif 2013 est approuvé par le comité syndical.*

Le budget prévisionnel 2014 est laissé à l'appréciation du nouveau comité syndical qui sera mis en place après les élections municipales de mars 2014.

### 3 - Procédure administrative d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection du captage des Chirouzes.

### Mise à jour du dossier

Le Président explique qu'après avoir transmis le dossier de Procédure administrative relative à la mise en place des périmètres de protection du captage des Chirouzes en Préfecture le 25 avril 2012, l'ARS lui a transmis le 31 octobre 2013 les avis des services de l'Etat qui nécessitent la mise à jour du dossier par un bureau d'études compétent.

Il précise que le dossier initial a été réalisé par GINGER ENVIRONNEMENT et qu'à ce titre il a tenté de se rapprocher de ce bureau d'études pour lui demander de le mettre à jour.

N'ayant pu entrer en contact avec GINGER ENVIRONNEMENT et plus particulièrement avec les personnes qui ont réalisé le dossier, sur les conseils de l'ARS, une estimation du coût de la mise à jour du dossier a été demandée à ALP'ETUDES qui a également participé à l'élaboration du dossier initial.

La proposition d'ALP'ETUDES se présente ainsi :

- Mise à jour du dossier d'enquête publique : 7 422,50 €HT
- Mise en compatibilité du PLU : 2 822,00 €HT
- Soit une prestation totale de : **10 244,50 €HT**

Entendue la proposition d'ALP'ETUDES ci-dessus énoncée et après en avoir débattu, **par délibération**, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de confier la mise à jour du dossier d'enquête publique relative à la procédure administrative d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection du captage des Chirouzes à ALP'ETUDES dont la prestation se décompose ainsi :
  - Mise à jour du dossier d'enquête publique : 7 422,50 €HT
  - Mise en compatibilité du PLU : 2 822,00 €HT
  - Prestation totale : **10 244,50 €HT**
- **CHARGE et AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la mise à jour du dossier d'enquête publique telle que demandée par les services de l'Etat.

#### 4 - Délibération

#### **Validation de la proposition de profil de poste pour le recrutement d'un animateur**

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du comité syndical prise en séance ordinaire du 27 novembre 2013 qui engage le SIEPIA à la création d'un poste d'animateur et au recrutement d'une personne répondant au profil du poste.

Les objectifs de la mission, sa durée ainsi que le financement du poste d'animateur est spécifié dans la dite délibération du 27 novembre 2013.

Il précise que l'appartenance des communes de Saint Romans et Saint Just de Claix au **Comité de Rivière Sud Grésivaudan** permet d'envisager favorablement l'accueil de l'animateur au sein de cette structure portée par la **Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin (CCPSM)**.

Les conditions de son installation, l'aide technique apportée par Agathe GIRIN, chargée de mission, pour l'assistance technique au recrutement d'un animateur, seront l'objet d'une convention entre le **Comité de Rivière Sud Grésivaudan** et le **SIEPIA**, sachant que la responsabilité du choix de la personne sera de la seule responsabilité du comité syndical du SIEPIA.

Le Président rappelle que lors de la réunion du 10 février 2014, qui s'est tenue en mairie de Saint Romans en Présence de Madame Claire NIVON (AERMC) et Messieurs Frédéric BALINT (DDT), Nicolas IDELON (délégué de la Commune de Saint Romans au SIEPIA) et Edmond GELLY, Maire de Saint Romans et Président du SIEPIA, il a été convenu qu'un profil de poste soit établi pour être soumis à l'approbation du comité syndical du SIEPIA, de manière à pouvoir engager le recrutement d'un animateur sur des missions précises dans les meilleurs délais.

Il est important de noter que le profil de poste présenté à l'approbation du comité syndical a été élaboré par Frédéric BALINT et Claire NIVON et qu'il a été porté à la connaissance des membres du comité syndical préalablement à la réunion du Comité syndical du SIEPIA de ce jour pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Entendues ces explications et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIEPIA, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable au profil de poste d'animateur tel que présenté en pièce jointe.
- **S'ENGAGE** à poursuivre la démarche ayant pour objectif le recrutement d'un animateur en collaboration avec le Comité de Rivière Sud Grésivaudan, l'appui des Services de l'Etat (DDT) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

## 5 - Questions et informations diverses

### **5.1 : Inscription des travaux du SIEPIA en matière d'économies d'eau dans le Contrat de Rivière Sud Grésivaudan :**

Le Président informe l'assemblée que lors de la réunion du 10 février 2014 en mairie de Saint Romans, Claire NIVON (AERMC) et Agathe GIRIN (Chargée de Mission Animatrice du Contrat de Rivière) il a été envisagé d'inscrire les travaux du SIEPIA visant à **économiser la consommation d'eau potable** ce qui permettrait au SIEPIA de bénéficier d'aides financières.

Il précise que ces aides financières concernent les travaux de remplacement des anciennes conduites en acier déjà engagé depuis plusieurs années par le SIEPIA mais aussi le passage d'une distribution **d'eau par surpression** à une **alimentation par gravité**.

A ce sujet, les premiers résultats des mesures de consommation d'eau potable établis depuis janvier 2014 permettent de constater **une diminution du volume d'eau pompé à la station des Chirouzes de 25%**.

Le Président est chargé de transmettre à Agathe GIRIN tous documents susceptibles de répertorier les travaux réalisés et futurs visant à économiser la consommation d'eau potable.

### **5.2 : Participations pour raccordement au réseau d'assainissement des nouvelles constructions**

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 20 juin 2012 qui stipule que la **PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout)** est remplacée par la **PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)** et que désormais elle est détachée du permis de construire ce qui signifie pour le SIEPIA la nécessité de connaître les coordonnées des propriétaires bénéficiaires d'un permis de construire.

Il précise que pour Saint Romans, il suffit de consulter le registre des permis de construire mais que sur Saint Just de Claix, il est indispensable que la mairie communique régulièrement au SIEPIA les coordonnées des nouveaux propriétaires.

***Entendues ces explications, les élus de Saint Just de Claix émettent un avis favorable à cette demande qui touche surtout le nouveau "lotissement" situé proche de Clairivaux ou 11 habitations sont prévues.***

### **5.3 : Demande de subventions pour remplacement des vieilles conduites EP au Châtelard.**

Le Président rappelle à l'assemblée que le montant des travaux estimés par ALP'ETUDES et inscrit au projet de budget 2014, s'élève à 101 845 € HT soit 121 806 € TTC et qu'au vu de ce montant important, il a demandé au maître d'œuvre du SIEPIA de lui établir un dossier de demande de subvention qui sera à adresser conjointement au Conseil Général de l'Isère et à l'Agence de l'EAU (AERMC).

Il précise qu'il appartiendra au prochain comité syndical :

- De prendre une délibération sollicitant le CG 38 et l'AERMC.
- De transmettre au CG 38 un courrier sollicitant la subvention accompagné de la délibération et du dossier établi par ALP'ETUDES.
- De transmettre simultanément un courrier au CG 38 sollicitant l'anticipation des travaux c'est-à-dire l'autorisation de les entreprendre sans attendre l'octroi de la subvention.

### **5.4 : Informations concernant l'irrigation**

Philippe ROYANAIS informe le comité syndical qu'il a rencontré Monsieur CLARY (DDT) en présence des agriculteurs consultants au sujet de l'irrigation.

Il en ressort que les agriculteurs **sont favorables** :

- **A la poursuite de l'installation des compteurs individuels engagée en 2013.**
- **Au recensement des parcelles réellement irriguées**
- **A l'extension du réseau d'irrigation.**

Il est à noter que le recensement des parcelles réellement irriguées n'aura de sens que si le dénombrement des hectares irrigués se fait à partir d'une vérification sur le terrain et non pas sur une simple déclaration.

En ce qui concerne la création d'une ASA, il s'avère que les services de l'Etat et conséquent le Préfet ne sont pas favorables à la création de cette structure, position défendue par Mr CLARY depuis de longues années.

Par contre la création d'une section "IRRIGATION" totalement indépendante, c'est-à-dire entièrement gérée par les agriculteurs eux-mêmes au sein du SIEPIA, n'est sans doute pas possible. Il n'est pas concevable que **des privés** gèrent un **service privé** donc des **intérêts privés** dans le cadre d'un **service public (le SIEPIA)**.

Les abonnés du SIEPIA à **l'eau potable** et à **l'assainissement, services publics**, n'ont pas à porter les risques financiers d'une gestion privée.

A Saint - Romans le 14 mars 2014.

Le Président :  
E.GELLY